

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 22/02/2016

Date de la convocation:
16/02/2016
Date d'affichage:
17/02/2016

L' an 2016 et le 22 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. BALL Jean-Claude, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, MM : NICASTRO Gérard, OTT Alexis, PETER Guillaume, SITTER Pierrot, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 026.2016
Vote : A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

026.2016 : Budget principal : approbation du compte administratif de l'exercice 2015.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Entendu la présentation du compte administratif par le président Jean-Marie HAAS,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président de séance M. Roger Isel, premier vice-président, à l'occasion de la mise aux voix, le président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

Fin de l'acte de la mise aux voix le 02/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le
ID : 067-200013050-20160222-D_CC_026_2016-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015 comme suit (montants intégrant les reports excédentaires-déficitaires N-1) :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :	4 859 884,91 €
Total des recettes :	6 470 384,33 €
Résultat d'exercice :	1 610 499,42 €

Section d'investissement :

Total des dépenses :	1 262 617,60 €
Total des recettes :	3 957 493,36 €
Résultat d'exercice :	2 694 875,76 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

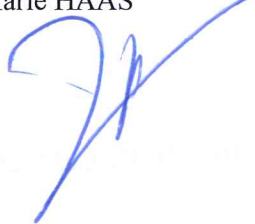
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/03/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :